



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Rédaction des statuts d'une association

Vérfifié le 21 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la vie associative

Les statuts sont l'acte fondateur d'une association. Il s'agit d'un contrat signé par au moins 2 personnes (7 minimum en Alsace-Moselle). Ce contrat est établi librement. Néanmoins, les statuts peuvent être soumis à des obligations particulières pour certaines associations.

Cas général

De quoi s'agit-il ?

Les statuts sont l'acte de naissance de l'association. Ils comportent les informations décrivant l'objet (ou le but) de l'association et ses règles de fonctionnement.

Les statuts peuvent être complétés par un [règlement intérieur](https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F35042) (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F35042>).

Une copie des statuts doit être fournie en accompagnement de la [déclaration de l'association](https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1119) (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1119>) en préfecture.

Forme

Les statuts doivent être rédigés en français par les fondateurs de l'association (2 personnes minimum). Ils sont écrits librement sans forme particulière.

Il peut arriver que les statuts doivent respecter certaines obligations lorsque la loi le prévoit.

Contenu

Il est vivement conseillé de mentionner dans les statuts les éléments suivants :

- Titre de l'association, objet, durée et siège social
- Conditions d'admission et de radiation de ses membres
- Règles d'organisation, de fonctionnement de l'association, et détermination des pouvoirs attribués aux membres chargés de l'administrer
- Conditions de modification des statuts et conditions de dissolution de l'association
- Règles d'attribution des biens de l'association en cas de dissolution (volontaire, statutaire, judiciaire ou par décret)

Vous pouvez utiliser un exemple pour rédiger vos statuts :

Exemple de statuts d'une association loi
1901

Accéder au
formulaire(pdf - 53.0 KB) [↗](http://www.associations.gouv.fr/IMG/doc/exemple_de_statuts_d_association.doc)
(http://www.associations.gouv.fr/IMG/doc/exemple_de_statuts_d_association.doc)

Il est recommandé de ne pas faire figurer dans les statuts des informations qui risquent de devenir rapidement obsolètes. Par exemple, le montant des cotisations ou des informations personnelles (telles que les nom, prénom, adresse des membres ou l'état civil des fondateurs).

⚠ Attention : les statuts initiaux peuvent affirmer que l'association a vocation à être propriétaire d'un bien immobilier, mais non qu'elle *est* propriétaire. Il en est ainsi car, tant que sa création n'est pas encore publiée au JOAFE (), elle ne possède pas encore la personnalité juridique.

Obligations particulières pour certaines associations

Dans certains cas, les statuts de quelques associations devront respecter les règles suivantes :

- Mentionner qu'elles fournissent des services ou vendent des produits de manière habituelle
- Se conformer à des statuts types (exemple : fédération des chasseurs)

- Soumettre les statuts à une autorité de tutelle telle qu'un ministère (exemple : association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce)

Alsace-Moselle

De quoi s'agit il ?

Les statuts sont l'acte de naissance de l'association. Ils comportent les informations décrivant l'objet (ou le but) de l'association et ses règles de fonctionnement.

Les statuts peuvent être complétés par un **règlement intérieur** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F35042>).

Les statuts doivent être déposés au tribunal judiciaire du lieu où est établi l'association.

Forme

Les statuts doivent être rédigés en français par les fondateurs de l'association (7 personnes minimum). Ils sont écrits librement sans forme particulière.

Contenu

Les statuts de l'association doivent obligatoirement comporter les informations suivantes :

- Nom, objet, durée et siège de l'association
- Conditions d'adhésion et d'exclusion des membres
- Obligations des membres vis à vis de l'association (participation, cotisation, ...)
- Organes dirigeants de l'association
- Conditions de convocation de l'assemblée générale, formalités pour l'effectuer
- Modes de constatation des décisions de l'assemblée générale

Il est recommandé de ne pas faire figurer dans les statuts des informations qui risquent de devenir rapidement obsolètes. Par exemple, le montant des cotisations ou des informations personnelles (telles que les nom, prénom, adresse des membres ou l'état civil des fondateurs).

⚠ Attention : les statuts initiaux peuvent affirmer que l'association a vocation à être propriétaire d'un bien immobilier, mais non que l'association « est » propriétaire. Il en est ainsi car, tant qu'elle n'est pas encore inscrite au registre des associations, elle ne possède pas encore la personnalité juridique.

Textes de loi et références

- Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/)
- Décret du 16 août 1901 pris relatif au contrat d'association [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069620/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069620/)
- Code civil local d'Alsace-Moselle : articles 21 à 79-IV [✉ \(https://idl-am.org/documents-sur-le-droit-local/code-civil-local-extraits-articles-21-a-79-iv/\)](https://idl-am.org/documents-sur-le-droit-local/code-civil-local-extraits-articles-21-a-79-iv/)
Articles 40, 56, 58

Services en ligne et formulaires

- Exemple de statuts d'une association loi 1901 [✉ \(https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R2631\)](https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R2631)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Guide pratique : créer une association en Alsace-Moselle [✉ \(https://www.alsacemouvementassociatif.org/index.php/component/phocadownload/category/2-guides-pratiques?download=115:guide-creer-une-association-2018-nv\)](https://www.alsacemouvementassociatif.org/index.php/component/phocadownload/category/2-guides-pratiques?download=115:guide-creer-une-association-2018-nv)
Alsace Mouvement associatif